

Parce que la refondation ne peut-être affaire d'hommes, pour un partage des postes régaliens.

*« Une Femme a le droit de monter à l'échafaud,
elle doit avoir également le droit de monter à la tribune »
Olympe de GOUGES*

Exposé des motifs

Dès sa création, féminisme et parité ont été deux principes, deux valeurs fondatrices prioritaires du parti Les Verts. Ces deux concepts ont présidé à toute l'organisation interne et externe. Ils ont été déclinés à toutes les strates du parti comme étant statutaires, donc incontournables, ce qui, en politique et dans ces années là, était une pratique tout à fait nouvelle voire révolutionnaire.

Aujourd'hui, dans nos sociétés, une régression s'amorce sur la condition féminine. EELV n'est manifestement pas épargné par ce climat ambiant. La règle d'organisation paritaire impose aux femmes comme aux hommes de partager tâches et responsabilités.

Le congrès que nous venons de vivre marque le désir et la nécessité d'une refondation de notre parti. Dans cette unanime demande de changement et de nouvelles pratiques, il est un élément dérangeant : le secrétariat national, la délégation aux élections, la trésorerie, la présidence du Conseil fédéral, la présidence de la CPE -soit tous les postes régaliens non fléchés- sont aujourd'hui occupés par des hommes.

Depuis 1998, cette situation ne s'est produite qu'une seule fois (entre 2002 et 2004, Gilles Lemaire était alors Secrétaire National, Dominique Isselé et Jean Desessard occupaient la Trésorerie et les élections). La présidence du CF n'a enfin jamais été occupée par une femme.

La responsabilité de cet état de fait est collective et il n'est pas question de chercher à stigmatiser l'un.e ou l'autre mais il est de notre devoir tout aussi collectif d'y remédier sans renier nos processus démocratiques.

D'autant que nos statuts précisent, dans les principes de fonctionnement, et dès le troisième item, que la parité soit appliquée « au niveau interne et externe pour les postes à responsabilité et les candidatures avec adoption des modes de scrutin appropriés et parité des exécutifs ».

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer les cheminements qui conduisent à ce résultat :

L'expression orale d'abord : la règle paritaire n'est de fait pas en vigueur sur l'expression orale et écrite des femmes dans le parti. Au CF par exemple le temps de parole des hommes est très supérieur à celui des femmes et elles sont beaucoup moins nombreuses à s'exprimer. Cet état de fait d'expression masculine plus importante en nombre et en temps, renforce de manière insidieuse, la supériorité de cette expression-la, in fine la légitimité des uns sur les autres. De tels fonctionnements au jour le jour aboutissent à majorer, toujours aussi insidieusement, la majorité dominante du genre masculin.

La formation ensuite : aucune formation n'est prévue spécifiquement pour mettre les femmes en confiance dans la prise de parole en public. Aucune formation n'est prévue non plus à destination des hommes et des femmes sur la sensibilisation aux stéréotypes de genre et aux processus qui conduisent les femmes à être numériquement en moins grand nombre et sur des postes à moindre responsabilité.

L'organisation des temps enfin qui ne facilite pas la conciliation vie familiale, vie militante.

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est jamais un combat gagné. Dès que l'attention se relâche, les réflexes ancestraux reviennent.

MOTION

Le conseil Fédéral d'EELV :

- **demande à l'Observatoire de la Parité et des Pratiques d'étudier les bonnes pratiques au sein de notre mouvement, de mettre en place dans les régions en collaboration avec la commission féminisme et les secrétaires régionaux des formations sur les stéréotypes de genre et la manière d'en sortir, de susciter des organisations temporelles favorisant l'implication des jeunes parents.**
- **décide que les prises de parole au sein de la CPE et du CF, lors du débat de politique générale et du débat sur les motions répondent au principe de fermeture éclair et que la parole cesse après que la dernière femme inscrite a parlé.**
- **demande à l'Observatoire de la Parité et des Pratiques politiques d'étudier le partage réel des responsabilités et de la parole entre hommes et femmes au sein de nos instances (nationales, régionales et locales), d'étudier la possibilité d'instaurer une coprésidence paritaire de celles-ci et de formuler des propositions permettant de garantir, dans le respect de la démocratie de notre mouvement, un meilleur partage des responsabilités.**
- **Demande à l'Observatoire de la Parité et des Pratiques d'émettre un avis au CF de décembre, que cet avis puisse être traduit dans une motion du Cf de mars 2017 et qu'en cas de modifications des statuts, un référendum sur le partage des responsabilités nationales, régionales et locales soit organisé avant la fin de l'année 2017.**

Unanimité moins 4 blancs et 1 nppv